

Module 1: Comprendre les "mariages forcés" (MF) et leurs liens avec les violences domestiques. Prise en charge des victimes

De nombreuses situations de MF sont accompagnées de violences conjugales et les contraintes liées au droit des personnes étrangères viennent souvent compliquer la problématique.

Ce module permettra aux participant-e-s de saisir les différentes dimensions de la problématique des "mariages forcés".

Objectifs visés:

- comprendre le phénomène de MF dans toute sa complexité, en tenant compte de la diversité des dimensions explicatives;
- acquérir des connaissances théoriques sur le contexte juridique suisse et pratiques sur la prise en charge des personnes concernées;
- appliquer ces éléments à des cas pratiques discutés en groupe.
- approfondir la problématique des violences domestiques;
- maîtriser les difficultés liées aux risques de perte de permis (art. 50 LEtr et son application);
- connaître la procédure à suivre et les instances professionnelles auxquelles s'adresser dans des situations concrètes.

Module 2: Connaissances sur l'ensemble des droits touchant aux mariages forcés

Ce module explicite le lien entre les MF et les flux migratoires, surtout dans le cadre de mariages transnationaux. La problématique des autorisations de séjour est souvent un enjeu important dans les conclusions de mariages (quelle que soit leur nature) et la crainte de perdre un statut est un facteur fondamental à prendre en considération dans le traitement des cas de MF.

Objectifs visés:

- connaître certains aspects de la loi sur les étranger-ère-s et de la loi sur l'intégration;
- comprendre les enjeux et les perspectives liés à la diversité des personnes;
- réfléchir aux principes et valeurs de chacun-e.

Module 3: La médiation comme outil de résolution de conflits. Analyse des différentes techniques de médiation

Souvent, les professionnel-le-s sont face à un comportement ambivalent de la part des victimes et se trouvent tiraillé-e-s entre la nécessité d'agir et la demande des victimes de ne pas engager d'actions souvent lourdes de conséquences. Le traitement des MF demande donc une analyse perspicace. Bien souvent la mise en place d'une médiation socioculturelle constitue une approche souhaitable.

Objectifs visés:

- améliorer les aptitudes à repérer les décalages socioculturels et leurs conséquences;
- apprendre à utiliser les techniques de gestion des tensions socioculturelles et réagir de manière appropriée en situation de conflit;
- acquérir certaines compétences en médiation socioculturelle.

Modules	Intervenant-e-s
1. Comprendre les "mariages forcés" et leurs liens avec les violences domestiques. Prise en charge des victimes et des auteur-e-s 11 et 12.02.2016	Dre Anna Neubauer , co-responsable du programme fédéral de lutte contre les mariages forcés, Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) Dr Marie-Claude Hofner , médecin honoraire de l'unité de médecine des violences du CHUV Annick Bavaud , responsable d'unité au centre Prévention de l'Ale Michèle Gigandet , responsable pédagogique au centre d'accueil Malley Prairie Céline Exquis , chargée de projets, bureau cantonal de l'intégration, BCI, VD Naima Topkiran , sociologue, cheffe de projets Département de la santé et de l'action sociale, VD
2. Connaissances sur l'ensemble des droits touchant aux mariages forcés 28 et 29.04.2016	Marcel Ryser , avocat, chef du service de la population, JU Roselyne Crausaz-Clivaz , juriste, Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) Samah Posse-Ousmane , juriste, université de Fribourg, membre du Centre de droit des migrations, FR
3. La médiation comme outil de résolution de conflits. Analyse des différentes techniques de médiation 1^{er} et 02.09.2016	Céline Maye , déléguée aux étranger-ère-s et cheffe du service de la cohésion multiculturelle (COSM), NE Hasan Mutlu , responsable du secteur Accueil, conseil et information au COSM, NE Jean-Claude Métraux , psychiatre et psychothérapeute d'enfants et d'adolescents, VD Florence Studer Ridoré , médiatrice indépendante et formatrice en médiation, FR

Mariages forcés

Aspects juridiques, sociaux et culturels

Formation spécifique destinée aux professionnel-le-s et à toute personne intéressée

Cycle de formation 2016

Organisé par le service de la cohésion multiculturelle du canton de Neuchâtel en collaboration avec le bureau de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme du canton du Jura

ne.ch
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

JURA.CH
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA
SERVICE DE LA POPULATION
Bureau de l'intégration des étrangers
et de la lutte contre le racisme

Nom et prénom:

Institution:

Adresse

Rue:

NPA, localité:

Tél.:

E-mail:

Profession – fonction:

Je souhaite m'inscrire aux modules suivants:(un minimum de **2 modules** est demandé)

- ☐ Formation complète
- ☐ Module 1: Comprendre les "mariages forcés" et leurs liens avec les violences domestiques. Prise en charge des victimes. (11 et 12 fév. 2016, Neuchâtel)
- ☐ Module 2: Connaissances sur l'ensemble des droits touchant aux mariages forcés. (28 et 29 avril 2016, Delémont)
- ☐ Module 3: La médiation comme outil de résolution de conflits. Analyse des différentes techniques de médiation (1^{er} et 02 sept. 2016, Neuchâtel)

Date et signature:

A retourner jusqu'au 11 janvier 2016 à:

Sabrina Rinaldo
 Service de la cohésion multiculturelle (COSM)
 Av. Léopold-Robert 90 - 2300 La Chaux-de-Fonds
 Tél: 032 889 74 42
sabrina.rinaldo@ne.ch

FORMATION

Pourquoi cette formation?

Le mariage forcé (MF) est un phénomène encore peu ou mal connu en Suisse et les cas signalés ne sont que la pointe de l'iceberg. La problématique est complexe, délicate, prend plusieurs formes et touche à des domaines très divers (juridique, migratoire, social, culturel, religieux et ethnologique). Ces dernières années, sous l'impulsion de la Confédération, diverses institutions se sont mobilisées afin de mieux cerner cette pratique et définir les contours d'une intervention adéquate. Le constat dressé par le service de la cohésion multiculturelle du canton de Neuchâtel (COSM) et le bureau de l'intégration des étrangers et de la lutte contre le racisme du canton du Jura (BI) souligne la persistance de certaines lacunes, notamment dans l'adéquation des mesures de prise en charge des victimes.

De quoi parle-t-on?

Cette formation a pour but d'approfondir et de développer les connaissances théoriques et pratiques des professionnel-le-s confronté-e-s à des situations présumées ou avérées de MF.

Les compétences acquises concernent les dimensions suivantes:

- les connaissances spécifiquement liées à la problématique des MF;
- les connaissances sur les questions d'autorisations de séjour et les outils concrets pour le traitement des cas de violences domestiques;
- le travail pratique et la mise en situation par une approche de médiation socioculturelle.

Pour qui?

La formation est destinée aux professionnel-le-s concerné-e-s par la problématique des MF et/ou impliqué-e-s dans les questions de violence domestique, d'intégration des migrant-e-s et de protection de l'adulte et de l'enfant, ainsi que toute personne intéressée.

Avec le soutien financier



Schweizerische Eidgenossenschaft
 Confédération suisse
 Confederazione Svizzera
 Confederaziun svizra

Quand, comment?

Le thème traité est très vaste, varié et touche à des domaines certes liés entre eux, mais sensiblement différents. Pour approfondir convenablement un tel sujet, les trois modules sont nécessaires.

Chaque module est organisé sur deux jours et comporte une partie théorique et une étude de cas concrets. La formation tient sur **6 jours au total en 2016**.

La fréquentation **d'au moins 2 modules sur 3** est demandée et donne droit à une attestation.

La formation est dispensée en français.

Dates et lieux de la formation

- Module 1: 11 et 12 février 2016, Neuchâtel
- Module 2: 28 et 29 avril 2016, Delémont
- Module 3: 1^{er} et 02 septembre 2016, Neuchâtel

Coût total

Les frais d'inscription s'élèvent à 360.- y compris les frais de repas pris en commun. Les frais de déplacement sont à la charge des participant-e-s ou de leur service respectif.

Nombre de participant-e-s

La formation est limitée à une trentaine de personnes. La priorité est accordée aux professionnel-le-s travaillant dans les structures officiellement chargées de la prise en charge des cas présumés ou avérés de MF (centre LAVI, solidarité femmes, œuvres d'entraide...) ainsi que de toute autre institution qui pourrait détecter une situation de MF (service des migrations, office d'état civil...).

Délai d'inscription**11 janvier 2016****Informations supplémentaires et inscription**

Sabrina Rinaldo
 Service de la cohésion multiculturelle (COSM)
 Av. Léopold-Robert 90 - 2300 La Chaux-de-Fonds
 Tél : 032 889 74 42
sabrina.rinaldo@ne.ch